



**1<sup>er</sup> au 8 décembre**  
**Élection des représentant-e-s**  
**du personnel aux**  
**Commissions Consultatives**  
**Paritaires de l'Inrap**  
**Filière scientifique et**  
**technique**

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) des personnels contractuels vont être renouvelées en janvier prochain. Avant cette date, chacun-e d'entre vous est appelé-e à élire celles et ceux qui vous représenteront à ces instances, pour une période de quatre ans.

Il existe trois CCP distinctes à l'Inrap :

- La CCP des agent-e-s de la **filière scientifique et technique**
- La CCP des agent-e-s de la **filière administrative**
- et la CCP des **agent-e-s hors filières, hors catégories.**

**SUD Culture Solidaires présente des candidat-e-s pour la CCP scientifique et technique.**

## **La CCP, c'est quoi, au fait ?**

C'est une **instance consultative** composée, **en nombre égal**, de **représentant-e-s de l'administration et de représentant-e-s du personnel**, compétente à l'égard des **agent-e-s d'une de 3 filières de l'Institut.**

Les représentant-e-s du personnel sont élu-e-s par les agent-e-s et les représentant-e-s de l'administration sont désigné-e-s par l'autorité auprès de laquelle la CCP est placée.

C'est une commission qui est consultée sur chaque projet de décision individuelle qui est soumis à l'avis par vote de ses membres.

**Elle** est amenée à traiter de dossiers personnels importants qui concernent :

- ▶ Licenciement après la période d'essai ;
- ▶ Licenciement pour inaptitude physique ;
- ▶ Refus d'accorder un congé de formation ;
- ▶ Refus d'accorder un congé pour formation syndicale ;
- ▶ Refus d'accorder une formation continue ou une période de professionnalisation ou un congé de formation professionnelle ;
- ▶ Refus d'accorder un temps partiel et litige relatif aux conditions de travail à temps partiel ;
- ▶ Refus d'accorder des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue ;
- ▶ Décision relative à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- ▶ Refus d'utiliser le compte personnel de formation ;
- ▶ Refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ;
- ▶ Refus d'accorder des congés épargnés sur un compte épargne-temps.

En formation disciplinaire, la CCP est consultée sur les projets de **sanction disciplinaire autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de fonctions de 3 jours maximum...**

## Pourquoi voter à la CCP ?

La modernité, ce n'est plus la recherche d'un modèle qui permet à chacun et chacune de vivre dignement de son travail, ou de trouver un mode de partage des richesses produites qui soit équitable. La modernité dans le monde du travail, telle qu'on nous la vend, c'est laisser l'individu seul face à son patron, sa hiérarchie, sa Direction...

Pour défendre des acquis collectifs et ne pas laisser un-e agent-e seul-e face à sa hiérarchie pour régler les litiges et pour que la Direction ne soit pas le seul maître de notre destin professionnel, il faut un contre-pouvoir.

Parce que, si la Direction dispose d'un pouvoir disciplinaire démesuré qui peut aller jusqu'au licenciement, la CCP est une instance paritaire qui l'oblige de légitimer ses décisions.

SUD Culture fera tout pour que les aspirations et les besoins des agent-e-s soient pris en compte par la Direction avant qu'il ne soit trop tard.

## Quels sont les engagements des candidat-e-s de SUD Culture Solidaires ?

SUD Culture Solidaires **occupe actuellement deux sièges à la CCP scientifique et technique, et nos élu-e-s n'ont eu de cesse de défendre les intérêts de tout-e-s celles et ceux qui en ont eu besoin.**

La réalité de ces années de mandat pour les élus-e-s SUD Culture Solidaires, c'est avant tout des rencontres et contacts avec les agent-e-s, et du travail en amont sur tous les dossiers, mais aussi beaucoup de satisfaction d'avoir pu venir en aide aux collègues en difficulté !

Nos candidat-e-s sont donc conscient-e-s de l'engagement, de l'énergie et de la disponibilité nécessaires pour représenter au mieux leurs collègues, tout en continuant à exercer leur fonction au sein de l'Inrap **afin de rester au plus près des réalités que nous partageons tou-t-e-s sur le lieu de travail.**

Les élu-e-s SUD Culture Solidaires feront tout pour que cette CCP, avec des représentant-e-s offensifs/ves s'appuyant sur une mobilisation la plus large possible, devienne un outil plus performant pour améliorer la défense de toutes et tous.

Dans cette commission, nous nous saisisons de toutes les occasions afin de faire progresser les droits des agent-e-s.

Nous continuerons d'exiger de l'administration une véritable transparence dans la gestion dossiers et le reclassement automatique sur des postes adaptés des agent-e-s ayant des problèmes de santé.

Défendre tous les agent-e-s, sans clientélisme syndical, sans compromission ni cogestion avec la Direction en recherchant les critères les plus objectifs, quand il s'agit de devoir faire un choix.

**Voter pour les candidat-e-s SUD Culture Solidaires, c'est refuser que la hiérarchisation prenne le pas sur le travail d'équipe et la solidarité nécessaires à notre discipline.**

## Liste de nos candidat-e-s

### cat.4-5

Fabien Langry-François  
Caroline Chauveau  
Aurélie Mougine-Carbillet  
Benjamin Hérard

### cat.3

Maxime Aubier  
Halina Walicka  
Thomas Bouquin  
Frédéric Boumier  
Justine Franck  
Axel Daussy

### cat.2

Valérie Sanglar  
Aude Valérien  
James Villaregut  
Robert Abila



**Nous ne sommes fort-e-s que lorsque nous sommes nombreux/ses et solidaires !**

61, rue de Richelieu 75002 Paris  
01 40 15 82 68 [sud@culture.fr](mailto:sud@culture.fr)